

**SOMMAIRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU  
MARDI 7 AVRIL 2015**

Ordre	N°	Intitulé	Page
API	<b>FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES – EXERCICE 2015 - TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>		2

Membres : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 7 AVRIL 2015**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le mardi 7 avril à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** M. HITIER, M. PUJOL, Mme MIRALLES, M. POILPOT, Mme NICOLLE, maires adjoints,

Mme BROCHARD, M. POUBELLE, Mme PINON, M. TOLOS, Mme VAUSSARD, M. RENNIE, Mme CHAUCHARD, M. BOUVY, Mme BRASSART, M. GORGOLEWSKI, Mme BARBAGELATA, M. JAMMET, Mme CHARPENTIER, M. LEDRAN, M. CHAUVOIS, M. GUEZET, Mme BÖRNER, M. DAN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme BIRONNE, Mme MULLER DE SCHONGOR, M. FRICOUT, M. CHRETIEN, M. JOSQUIN,

**Pouvoirs de :** Mme BIRONNE à M. BAIL, M. CHRETIEN à M. PUJOL, M. JOSQUIN à Mme BÖRNER.

**Secrétaire de séance :** Mme BROCHARD.

**Acte de Présentation n°1 du 7 avril 2015 : FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES – EXERCICE 2015 - TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Rapporteur : M. Pujol**

En application des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4311-1 du code général des collectivités territoriales, conformément à la Loi du 6 février 1992, un premier débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 a eu lieu à l'occasion de la séance du 26 janvier dernier. Cependant, l'article L.2312-1 du CGCT précise que : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, **dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci** et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8" ; il apparaît donc que ce délai réglementaire a été dépassé de 4 jours.

En conséquence, il convient de provoquer un second débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif 2015. L'Assemblée délibérante est invitée à engager le débat voulu par la loi autour du document support, qui reste inchangé et qui a été communiqué à chaque membre du conseil avec sa convocation pour le conseil municipal du 26 janvier 2015 (dernière version du 23/01).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE,**



Romain BAIL.

Affichée le **- 8 AVR. 2015**  
Transmise en Préfecture le  
Certifiée exécutoire

PREFECTURE DU CALVADOS

**10 AVR. 2015**

**COURRIER**